

PROCES VERBAL DU 04 SEPTEMBRE 2020 A 18H00

Présents : Mesdames Christelle COURTOIS-SABARTHES, Maude FLAMANT, Sylvie CALAS, Isabelle de VIVIES, Arlette GLORIA, Françoise BARBERI, Marie-France ALRIC
Messieurs Alain VEUILLET, Manuel GONCALVES, Marc HALWANI, Paul SALVAN, François MONTAGNÉ, Frédéric MAIXANDEAU, Rodolphe DUCAMP, Claudian BRUN

Pouvoirs : M.Jean-Michel MAUREL pouvoir à M.Frédéric MAIXANDEAU, M.Daniel MONTAGNE pouvoir à MME.Françoise BARBERI, MME. Marie-Pascale PRADES pouvoir à M.Alain VEUILLET

Absents : MME Myriam MADAULE

Secrétaire de séance : M. Paul SALVAN

A 18H05 le Maire ouvre la séance et après quelques mots d'introduction et aborde l'examen des points prévus à l'Ordre du Jour.

-1- Approbation des CR des 4 et 10 juillet 2020

Pour : 16 Contre : 2 Abstention : 0

-2- Relevé des décisions du maire

- Arrêté de délégation de fonction sans signature
- Délégation de signature à un agent titulaire pour recevoir et signé les actes d'état civil
- Virement de crédit des dépenses imprévues au chapitre 67
- Changement de logiciel concernant les cantines et garderies
- Ajustement du règlement cantine et garderie afin de pallier à la situation sanitaire

-3- Réponses aux questions posées lors des précédents 4 ET 10 JUILLET 2020

-4- désignations des membres de la commission intercommunale des impôts directs

La commission intervient surtout en matière de fiscalité directe locale :

- elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence et des locaux types retenus pour déterminer la valeur locative des biens imposables aux impôts directs locaux (art. 1503 et 1504 du CGI) ;
- elle établit les tarifs d'évaluation des locaux de référence pour les locaux d'habitation (art.1503) ;
- elle participe à l'évaluation des propriétés bâties (art. 1505) et son rôle est facultatif ;
- elle participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties (art. 1510 du CGI);
- elle formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (art. R 198-3 du livre des procédures fiscale).

M. le maire propose :

BRAMARDI Joseph (titulaire)

MAIXANDEAU Frédéric (suppléant)

Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

-5- Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Le Maire propose d'allouer une indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45.73€,

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

-10- Régularisation portant sur un mouvement de crédit

M. le Maire explique qu'au mois d'avril 2020, dans le contexte actuel de COVID-19, le budget n'ayant pas pu être voté, le Conseil Municipal ne pouvant se réunir, Monsieur le Maire demande le transfert de la somme de 25€ du compte 61523, chapitre 011 au compte 658 chapitre 65, section fonctionnement du budget Assainissement M49.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Fonctionnement	Diminution de Crédits Augmentation de crédits	Diminution de Crédits Augmentation de crédits	
D 61523 : Réseaux	25€			
TOTAL D 011	25€			
D658 : Charges diverses de gestion co.		25€		
TOTAL D 025		25€		

Il convient donc de régulariser cet arrêté par une délibération

Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 4

-11- Attribution des subventions aux associations extérieures

M. le Maire explique que des demandes de subvention d'associations extérieures au territoire ont été réceptionnées, la liste a été jointe avec les convocations, il convient donc de débattre et d'allouer un montant à l'une ou plusieurs d'entre elle :

Monsieur le Maire propose d'allouer 100.00€ à l'association du Colonel Teyssier et 150.00€ à la Société Saint Vincent de Paul

Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

QUESTIONS DIVERSES :

Prochain conseil le 9 octobre à 18h00

La séance est levée à 18h50